

Déclinaison des dispositions relatives à la pêche (P4-A à P4-E) et au soutien des effectifs (R3-A à R3-C).

Disposition	Mesure de déclinaison	Espèce concernée	Bassins prioritaires versants	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Liens avec d'autres dispositions du Plagepomi
saumons privilégie la production de juvéniles issus de géniteurs sauvages et recherche une adaptation aux besoins de soutien annuel.	Produire les alevins à partir des géniteurs suivants, par ordre de priorité : - géniteurs sauvages capturés dans l'année ; - géniteurs sauvages capturés les années précédentes et reconditionnés ; - smolts dévalants du haut-Allier ; - géniteurs dits "enfermés", nés à la salmoniculture.	saumon	Allier, bourguignonne, Vienne Loire							
	Produire les œufs puis les smolts avec des géniteurs sauvages capturés dans l'année que dans le cas où l'ensemble des effectifs d'œufs pour les incubateurs et d'alevins aurait été couverts par ces mêmes géniteurs. A défaut, leur production utilisera le géniteur de rang de priorité inférieur.	saumon	Allier, Vienne							
	Étudier la faisabilité technique d'une adaptation de l'effort de soutien d'effectif à la reproduction naturelle effective chaque année.	saumon	Allier, bourguignonne, Vienne Loire							